



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le lundi, le 22 août 2016 à 20h00 au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1

Guy Laverdière, conseiller siège no 2

Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3

François Chevrier, conseiller siège no 4

Michel Venne, conseiller siège no 6

Était absente : **Manon Pagette**, conseillère siège no 5

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

***Tous les membres présents reconnaissent
avoir reçu l'avis spécial de convocation***

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification du quorum déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. RÉOLUTION AU MDDELIC – DEUX PRISES D'EAU SÈCHES - SAINT-CÔME

LOISIRS, SPORT, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

4. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 280-2016 – PROJET PARC PLANCHE ET VÉLO

5. ADJUDICATION D'UN CONTRAT - PARC PLANCHE ET VÉLO

6. RÉPARATION MEUBLE LOISIRS

GESTION DU TERRITOIRE

7. TRAVAUX D'ARPENTAGE – 50^E AVENUE

8. TRAVAUX D'ARPENTAGE – CHEMIN DU LAC BOISVERT

DIVERS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 289-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. RÉSOLUTION AU MDDELCC – DEUX PRISES D'EAU SÈCHES - SAINT-CÔME

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a présenté une demande de certificat d'autorisation concernant l'installation de deux prises d'eau sèches sur le territoire de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 290-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à présenter une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre l'Installation de deux prises d'eau sèches sur le territoire de Saint-Côme.

Que la Municipalité de Saint-Côme exécutera les travaux au plus tard le 15 septembre 2016.

Que tous les documents font partie de la présente résolution.

Adopté

LOISIRS, SPORT, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

4. ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 280-2016 – PROJET PARC PLANCHE ET VÉLO

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 291-2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la résolution portant le numéro 280-2016, adoptée le 8 août 2016 intitulé «*Dossier – Parc planche et vélo*» est annulée pour valoir à toutes fins que de droit.

Adopté

5. ADJUDICATION D'UN CONTRAT - PARC PLANCHE ET VÉLO

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a procédé à un appel d'offres concernant la fourniture et l'installation de modules pour le «*Parc planche et vélo*»;

CONSIDÉRANT que trois entrepreneurs ont été invité à soumissionner, à savoir :

- Technology Ramp Design Inc. [TRD Skateparks]
- Papillon Skate Park inc.
- Tessier Récréo-Parc Inc.

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission, à savoir :

- Papillon Skate Park inc. au montant de 58 000\$[taxes en sus].

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec monsieur Hugo Papillon en regard des travaux partagés entre les parties;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 292-2016

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme octroie un contrat à l'entrepreneur Papillon Skate Park inc. au montant de 58 000\$[taxes en sus] pour les travaux faisant l'objet de l'appel d'offres *Parc planche et vélo en béton de style «Skate-Plaza»*.

Que tous les documents d'appel d'offres ainsi que la soumission déposée font partie intégrante de la présente résolution.

Que cette résolution fait office de contrat liant les parties.

Adoptée

6. RÉPARATION MEUBLE LOISIRS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 293-2016

Que la Municipalité de Saint-Côme octroie un contrat au montant de 1 121,01\$ [taxes incluses] à *Ébénisterie de la Rive* pour la réparation d'un plan de travail dans le bureau de la coordonnatrice aux loisirs.

Que la soumission déposée par *Ébénisterie de la Rive* en date du 16 août 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

7. TRAVAUX D'ARPENTAGE – 50E AVENUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 294-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate l'arpenteur-géomètre Jean-Sébastien Harvey pour la réalisation d'une description technique d'une virée sur le chemin municipal 50^e Avenue au montant de 695\$ plus les taxes applicables.

Que l'offre de services de monsieur Jean-Sébastien Harvey en date du 10 août 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

8. TRAVAUX D'ARPENTAGE – CHEMIN DU LAC BOISVERT

Sujet non retenu

DIVERS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 295-2016

Il est présentement 20h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim